



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 17 octobre 2019 – N° 145/H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### ***Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC – Entreprises)***

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)

Au cours de sa réunion du 11 octobre 2019, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC – Entreprises).

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) a pour objectif de mieux percevoir la diffusion des TIC dans les entreprises européennes et d'évaluer la progression de leur usage. Elle s'inscrira à partir de 2021 dans le cadre légal du règlement FRIBS (*Framework Regulation on European Business Statistics*).

Le programme d'enquêtes sur les TIC se compose d'une séquence d'enquêtes annuelles conçues autour d'un tronc commun de questions portant sur trois thèmes principaux (spécialistes en TIC, accès et usage d'Internet, commerce électronique), auquel est adjoint chaque année un ou plusieurs module(s) traitant d'un thème nouveau ou approfondissant l'un des thèmes de base : par exemple, le *cloud computing* en 2014, 2016, 2018, 2020 ; la sécurité des TIC en 2015 et 2019 ; l'internet des objets en 2020. Depuis 2012, à la demande du Cnis, elle est accompagnée une fois tous les 5 ans environ d'une enquête sur les entreprises de moins de 10 personnes occupées (enquête *TIC – TPE*).

Il s'agit d'une enquête collectée essentiellement par Internet, et à la demande de l'entreprise, par voie postale. En France, le champ actuel porte sur la France entière (métropole et Drom). La collecte a lieu de janvier à avril, auprès d'environ 12 500 unités légales d'au moins 10 personnes occupées – salariées ou non –, échantillonnées dans le répertoire statistique *Sirus*.

Un comité de concertation est amené chaque année à donner son avis sur le questionnaire proposé. Il peut choisir de garder ou non des questions optionnelles et peut proposer des questions d'intérêt national. Ce comité réunit des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions de technologie de l'information et de la communication et de commerce électronique (SDES, SSP, DGE, CCIP, Arcep, SGMAP, Télécom Paris Tech...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, ou de syndicats de salariés (Fevad, Syntec Numérique, Medef, CPME, CGT, FO...).

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTRouGE Cedex – Tél. 01 87 69 57 02 - [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [cnis.fr](http://cnis.fr)

Outre la diffusion des données à Eurostat, une diffusion nationale est prévue dans les publications ou études de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Résultats*).

L'enquête est actuellement conduite auprès d'unités légales et représentative d'unités légales, mais elle est amenée à évoluer au cours des prochaines années pour représenter des entreprises au sens de la LME. Les évolutions méthodologiques et de mise en œuvre de cette nouvelle unité statistique requièrent des travaux préparatoires (tests REE, expérimentations de collecte, mesure de la rupture de série, etc.) dans lesquels l'Insee est d'ores et déjà engagé.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).***